## Centre Canadien d'Arbitrage Commercial

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DOSSIER N°:

S16-032102-NP

DATE:

Le 19 avril 2016

## CERTIFICAT DE DEMANDE D'ARBITRAGE DÉSERTÉ

## **VENTE & GESTION E.C.C.B. INC.**;

Entrepreneur

C.

## NATASJA MILSA RAMAUTAR & DENNIS CABRAL;

Bénéficiaires

et

RAYMOND CHABOT, ADMINISTRATEUR PROVISOIRE INC. ès qualités d'administrateur provisoire du plan de garantie de La Garantie Abritat Inc.;

Administrateur

Je soussignée, Julie Houle, greffière du Centre Canadien d'Arbitrage Commercial, certifie par la présente que, j'ai, ce jour, constaté le défaut de l'Entrepreneur de satisfaire dans le délai imparti la demande de provisions pour frais utile et nécessaire afin que la demande d'arbitrage soit valablement formée.

Le présent arbitrage est déserté.

Signé à Montréal, ce 19 avril 2016

Julie Houle Greffière